



LUXURY AUDIO



Cabasse renforce son bilan par la conversion partielle en actions de la créance en compte courant détenue par VEOM Group pour un montant de 89 000 €

Plouzané, le 20 août 2025 - 18h00 - **Cabasse (Euronext Growth® Paris – FR001400DIY6 – ALCAB)**, société française d'audio haute-fidélité de luxe (la « **Société** »), annonce la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant de 89 000 € par compensation de compte courant et l'émission d'actions nouvelles au prix unitaire de 0,0422 € (l'« **Opération** »), réservée à sa maison mère, VEOM Group.

Lors de sa réunion en date du 14 août 2025, le Conseil d'administration de Cabasse a décidé de réaliser une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires par émission d'actions nouvelles (les « **Actions Nouvelles** »), réservée à sa maison mère VEOM Group, par compensation d'une partie de la créance de compte courant d'actionnaire détenue par cette dernière.

L'augmentation de capital avec suppression du DPS a donné lieu à l'émission de 2 110 765 actions nouvelles au prix unitaire de 0,0422 € par action correspondant à la moyenne pondérée par les volumes des trois séances de bourse précédent sa fixation par le Conseil d'administration.

L'objectif principal de l'Opération est de renforcer la participation de l'actionnaire historique de Cabasse, VEOM Group, afin de permettre l'atteinte du quorum requis pour que l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, convoquée le 29 août 2025 à 10h30 (conformément à l'avis de réunion valant avis de convocation inséré au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n°89 du 25 juillet 2025, disponible sur le site Internet de la Société), puisse valablement délibérer sur les résolutions qui lui seront soumises et qui sont jugées critiques pour la poursuite de son activité. Pour rappel, l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée le 29 août 2025 sera appelée à se prononcer sur une série de délégations de compétence à donner au Conseil d'administration afin de procéder, si nécessaire, à des réductions de capital motivées par des pertes, afin de permettre d'éviter que le cours de bourse des actions de la Société ne devienne inférieur à leur valeur nominale, ce qui empêcherait toute levée de fonds future (y compris dans le cadre du financement obligataire en place avec Global Growth Holding Ltd¹).

Cette Opération ne donne pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

PRINCIPALES MODALITES DE L'OPERATION

○ Capital social avant l'Opération

Préalablement à l'Opération, le capital social de Cabasse était composé de 7 035 885 actions, intégralement souscrites et libérées, d'une valeur nominale de 0,01 €, inscrites aux négociations sur le marché Euronext Growth® à Paris.

¹ [Lire le communiqué de presse du 10 mars 2025.](#)



○ Cadre juridique de l'Opération

Le Conseil d'administration de Cabasse, lors de sa réunion en date du 14 août 2025, faisant usage de la délégation qui lui a été consentie au titre de la Huitième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2025 afin de procéder à une émission de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre visée à l'article L.411-2 1° du code monétaire et financier, a décidé de réaliser une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par émission d'Actions Nouvelles et subdélégué tous pouvoirs au Président-Directeur Général en vue de sa réalisation.

○ Nature de l'Opération et nombre d'actions émises

L'augmentation de capital proposée par la Société porte sur une émission d'actions ordinaires avec suppression du DPS à travers l'émission de 2 110 765 actions nouvelles, intégralement souscrites par compensation de créance du compte courant d'actionnaire détenu par la maison mère VEOM Group.

Le droit de souscrire à cette émission est par conséquent réservé à VEOM GROUP, société anonyme à conseil d'administration au capital de 84 282,07 € dont le siège social est situé 93 place Pierre Duhem, 34000 Montpellier, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro 450 486 170.

Les actions nouvelles qui seront émises feront l'objet d'une demande d'inscription aux négociations sur Euronext Growth® à Paris. Leur inscription est prévue le 22 août 2025 au plus tard, sur la même ligne de cotation que les actions existantes (code ISIN FR001400DIY6).

○ Prix de souscription des actions nouvelles

0,0422 € par action nouvelle, correspondant à la moyenne pondérée par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation par le Conseil d'administration, sans décote.

○ Montant de l'Opération

Le montant brut total de l'émission s'élève à 89 074,28 € correspondant au produit d'émission de 2 110 765 actions nouvelles à un prix de souscription unitaire de 0,0422 €.

Il est précisé que l'émission des actions nouvelles étant réalisée intégralement par compensation de créance, la Société ne percevra aucun produit de l'émission.

RÉPARTITION DU CAPITAL

○ Répartition du capital avant l'Opération

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote
VEOM Group	664 106	9,44%	1 175 189	15,57%
Administrateurs	153 508	2,18%	153 508	2,03%
Veom (holding dirigeants)	57 908	0,82%	57 908	0,77%
Flottant	6 160 363	87,56%	6 160 445	81,63%
TOTAL	7 035 885	100,00%	7 547 050	100,00%

○ Répartition du capital après l'Opération (réalisation de l'augmentation de capital à travers la souscription par VEOM Group par compensation du compte courant d'actionnaire de 2 110 765 actions pour un montant de 89 074,28 €)

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote
VEOM Group	2 774 871	30,34%	3 285 954	34,02%



Administrateurs	153 508	1,68%	153 508	1,59%
Veom (holding dirigeants)	57 908	0,63%	57 908	0,60%
Flottant	6 160 363	67,35%	6 160 445	63,79%
TOTAL	9 146 650	100,00%	9 657 815	100,00%

○ **Incidence de l'émission sur les capitaux propres par action**

À titre indicatif, l'incidence de l'augmentation de capital sur la quote-part des capitaux propres consolidés par action (calculs effectués sur la base des fonds propres consolidés au 31 décembre 2024 et du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 14 août 2025) serait la suivante :

Quote-part des capitaux propres par action (en €)	
Avant émission des actions nouvelles	-0,2247
Après émission de 2 110 765 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	-0,1631

○ **Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire**

À titre indicatif, l'incidence de l'augmentation de capital sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1,00% du capital social de la Société préalablement à l'augmentation de capital (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 14 août 2025) serait la suivante :

Participation de l'actionnaire (%)	
Avant émission des actions nouvelles	1,00%
Après émission de 2 110 765 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,77%

PARTENAIRES DE L'OPERATION

fieldfisher

Conseil juridique

ACTUS
finance & communication

Communication financière

Retrouvez toutes les informations et la documentation relative à l'augmentation de capital sur

www.cabasse-bourse.com



À PROPOS DE CABASSE

Créé par Georges Cabasse en 1950, Cabasse est un spécialiste français de l'acoustique qui conçoit et commercialise des solutions audio haute-fidélité (enceintes connectées et passives, amplificateurs, etc.) destinées aux passionnés de musique. Équipées des fameux haut-parleurs coaxiaux, ces solutions audio de luxe permettent une restitution du son et de la musique sans égal.

Aboutissement de plus de 70 années d'innovation et d'ingénierie acoustique, Cabasse a lancé depuis 2018 la gamme THE PEARL, véritable collection d'enceintes actives connectées haute-résolution la plus complète du marché mondial du *Luxury Home Audio*.

Cabasse est détenu à 30% par VEOM Group (Euronext Growth - FR0013530102 - ALCG), groupe européen leader de l'univers de la Smart Home (maison intelligente), pionnier du multi-room et des technologies de streaming.

Les actions Cabasse sont cotées sur Euronext Growth® à Paris sous le code ISIN FR001400DIY6 et le code mnémonique ALCAB.

Plus d'informations sur Cabasse.com.

CABASSE

Alain Molinié
Président-Directeur général

ACTUS

Relations investisseurs
Zineb Essafi
Tél. : + 33 (0)1 53 67 36 90
zessafi@actus.fr

ACTUS

Relations presse
Amaury Dugast
Tél. : + 33 (0)1 53 67 36 74
adugast@actus.fr



AVERTISSEMENT

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat, et il n'y aura pas de vente d'actions ordinaires dans un État ou une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale en l'absence d'enregistrement ou d'approbation en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cet État ou de cette juridiction.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession de ce document sont tenues de s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 (tel qu'amendé le « Règlement Prospectus »).

S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces États membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la société Cabasse d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces États membres. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de titres au public au Royaume-Uni.

Le présent communiqué de presse ne peut être publié, distribué ou diffusé aux Etats-Unis (y compris leurs territoires et possessions). Ce communiqué ne constitue pas une offre ni une sollicitation d'achat, de vente ou de souscrire des valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les titres financiers mentionnés dans ce communiqué n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement au titre du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié (le « Securities Act ») ou de toute réglementation en matière de valeurs mobilières applicable dans tout état ou toute autre juridiction aux Etats-Unis et ne pourront être offerts ou vendus aux Etats-Unis en l'absence d'un enregistrement au titre du Securities Act qu'à travers un régime d'exemption ou dans le cadre d'une opération non soumise à une obligation d'enregistrement au titre du Securities Act. Cabasse n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis en vertu et conformément au Securities Act ni de procéder à une offre au public aux États-Unis.

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.